

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Exemplaire v2.1

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	Patrick EVEILLARD
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	XSEA - SIREN 530 684 505
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N°	2 Rue
	BD GENERAL LECLERC
Commune	LORIENT
Code postal	56100
Nature des activités :	Production d'électricité
Qualification :	Président - Directeur Général

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Bruant jaune (Emberiza citrinella)	Espèces nicheuse au sein de 2043m ² de fourrés
B2 Fauvette des jardins (Sylvia borin)	Espèces nicheuse au sein de 2043m ² de fourrés
B3 Linotte mélodieuse (Linaria cannabina)	Espèces nicheuse au sein de 2043m ² de fourrés
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque à Languidic (56) permettant la production 4047 MWh/an d'énergie locale et renouvelable. Ce projet est en adéquation avec les objectifs locaux, nationaux et européens en matière de politique énergétique et de développement durable, notamment dans le cadre du plan RepowerEU en cours de déploiement.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Suppression de 1388 m² de fourrés sur les 2043 m² identifiés

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Le Maître d'ouvrage s'appuiera sur une ou des structures spécialisées pour réaliser ces opérations - (BE en environnement)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : 2022-2024
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bretagne
Départements : Morbihan
Cantons : Hennebont
Communes : Languidic (Intercommunalité de Lorient Agglomération) - lieu-dit Coët Megan

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

L'impact sur les espèces protégées concerne principalement la phase travaux. En phase exploitation, après aménagement, le site de compensation prévu dans le cadre du projet, localisé sur le périmètre aménagé et au sein duquel des habitats de repos et de reproduction seront reconstitués, permettront de compenser l'impact sur les populations.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Une synthèse de la mise en œuvre des opérations ainsi que du suivi scientifique mis en place durant 5 ans (n+1;3;5) pour la faune et les fourrés permettra de vérifier l'efficacité des différentes mesures et sera présentée aux services de l'Etat

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Lorient
le 23.03.2022
Votre signature 